

LISTE DES SYMPTÔMES À CONTRÔLER À DOMICILE (AS 21-22)

Les élèves continueront de se référer à la liste de contrôle de santé à domicile et éviteront de se présenter à l'école s'ils présentent les symptômes de la COVID-19.

Les familles BPS doivent examiner leurs enfants tous les jours avant leur départ pour l'école dans le but de détecter les symptômes de la COVID-19. Certains symptômes de la COVID-19 sont identiques à ceux de la grippe ou d'un mauvais rhume ; ne soupçonnez pas une autre maladie. En cas de doute, gardez votre enfant à la maison et appelez votre médecin habituel.

Tout élève qui se présentera à l'école avec l'un des **symptômes mis en gras** sera renvoyé à la maison; les élèves qui présentent une combinaison de symptômes qui ne sont pas en gras, peuvent être renvoyés chez eux à la discrétion de l'infirmière.

VOTRE ENFANT DOIT RESTER À LA MAISON s'il, ou si toute autre personne de votre foyer, présente l'un des symptômes énumérés ci-dessous en gras (ou une combinaison des symptômes ci-dessous non mis en gras :

- **Fièvre (100 ° Fahrenheit ou plus), frissons ou tremblements**
- **Difficulté à respirer ou essoufflement**
- **Nouvelle agueusie ou anosmie**
- **Douleurs musculaires ou corporelles**
- Toux (qui n'est pas due à une autre cause connue)
- Mal de gorge, lorsqu'il est associé à *d'autres symptômes*
- Fatigue, vomissements ou diarrhée (quand *accompagnés d'autres symptômes*)
- Maux de tête (*accompagnés d'autres symptômes*)
- Fatigue (*accompagnée d'autres symptômes*)
- Congestion nasale ou écoulement nasal (qui ne sont pas dus à d'autres causes connues, telles que les allergies) *en combinaison avec d'autres symptômes*

OU

- **Tout élève *non vacciné* qui est en contact étroit avec une personne hors de l'enceinte des BPS et atteinte de la COVID-19** doit rester à la maison, se mettre en quarantaine et suivre les instructions de son prestataire de soins de santé ou du conseil de santé local.

Si votre enfant présente ces symptômes :

- Veuillez signaler son absence au corps administratif de l'école et à l'infirmière scolaire, en indiquant si l'absence est liée à la COVID-19 ;
- Gardez l'enfant à la maison pour qu'il consulte son médecin traitant ; envisagez aussi de faire test de la COVID-19.
- Veuillez mettre l'infirmière de l'école au courant des recommandations du médecin par écrit avant le retour de l'élève à l'école.